

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 031-213102825-20250702-DEL22025089-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le deux juillet deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**Objet : ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE
LAUNAGUET : TARIFS 2025/2026**

Délibération n° 2025.07.02.089

Rapporteur : Edith PAPIN-TOUZET

Madame Edith PAPIN TOUZET, Maire adjointe déléguée à la culture, informe les membres de l'assemblée qu'il convient de délibérer sur les tarifs de l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2025-2026 présentés dans le tableau ci-dessous.

Proposition des tarifs pour l'année scolaire 2025/2026 :

	LAUNAGUETOIS		EXTERIEURS	
ADHESION ANNUELLE en €				
	26,50	26,50	57,00	57,00
Nature des cours	LAUNAGUETOIS		EXTERIEURS	
	Tarif plein	Tarif réduit	Tarif plein	Tarif réduit
	Cotisation annuelle 2025/2026	Cotisation annuelle 2025/2026	Cotisation annuelle 2025/2026	Cotisation annuelle 2025/2026
COTISATION ANNUELLE en € (payable en 3 fois)				
Forfait formation musicale + instrument ou parcours découverte instrumentale (éveil musical + instrument pour les 6-7 ans)	516,00 (172x3)	495,00 (165x3)	903,00 (301x3)	864,00 (288x3)
Cours collectifs éveil musical atelier parents/enfants formation musicale seule	192,00 (64x3)	174,00 (58x3)	300,00 (100x3)	288,00 (96x3)

Membres en exercice : 29
Membres présents : 22
Absents excusés Représentés : 7
Absent : /

Date convocation : 26 juin 2025

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

1 8 JUL. 2025

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Hassan HAMDANI.

Étaient excusés représenté(es) : Jean-Luc GALY (pouvoir à A. MIRANDA), Natacha MARCHIPONT (pouvoir à M-C FARCY), Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à B. BARBASTE), Fabienne MORA (pouvoir à A-M AGUADO), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES).

Absent : /

Secrétaire de séance : Tanguy THEBLINE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le 18 JUL. 2025

ID : 031-213102825-20250702-DEL22025089-DE

Cours individuel d'instrument ou chant Uniquement accordé dans le cadre d'une dispense de formation musicale 1/2 heure/semaine	378,00 (126x3)	363,00 (121x3)	669,00 (223x3)	636,00 (212x3)
Orgue cours individuel	378,00 (126x3)	363,00 (121x3)	378,00 (126x3)	
COTISATION ANNUELLE en € (payable en 1 fois)				
Nature des cours	LAUNAGUETOIS		EXTERIEURS	
	Tarif plein		Tarif plein	
	ANNEE 2025/2026		ANNEE 2025/2026	
Chorale d'enfants	GRATUIT		GRATUIT	
Chorale d'adultes	104,00		104,00	
Musique d'ensemble Gratuit pour les élèves déjà inscrits à l'EMML	62,00		62,00	

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'ensemble des tarifs tels que décrits ci-dessus.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent l'ensemble des tarifs tels que décrits ci-dessus, applicables pour l'année scolaire 2025/2026.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Tanguy THEBLINE
Secrétaire de séance,



Michel ROUGÉ
Maire,



Membres en exercice : 29 Membres présents : 22 Absents excusés Représentés : 7 Absent : / Date convocation : 26 juin 2025 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification 18 JUL. 2025	Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Hassan HAMDANI. Étaient excusés représenté(es) : Jean-Luc GALY (pouvoir à A. MIRANDA), Natacha MARCHIPONT (pouvoir à M-C FARCY), Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à B. BARBASTE), Fabienne MORA (pouvoir à A-M AGUADO), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES). Absent : / Secrétaire de séance : Tanguy THEBLINE
--	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>